



FFF n° 564838

Siège social :

Cercle Saint-Louis  
1 rue de l'Hôtel de Ville  
49280 LA TESSOUALLE

✉ uspumate@gmail.com

### Licence 2026-2027 (dates / Tarifs)

#### Dates de signatures :

- |                         |                  |   |
|-------------------------|------------------|---|
| - Mercredi 10 Juin 2026 | de 18h00 à 20h00 | <b>Mazières en Mauges (Foyer du Foot)</b> |
| - Samedi 13 Juin 2026   | de 10h00 à 12h00 | <b>Le Puy St Bonnet (Foyer du Foot)</b>   |
| - Mercredi 17 Juin 2026 | de 18h00 à 20h00 | <b>La Tessoualle (Foyer du Foot)</b>      |
| - Samedi 20 Juin 2026   | de 10h00 à 12h00 | <b>Mazières en Mauges (Foyer du Foot)</b> |
| - Mercredi 24 Juin 2026 | de 18h00 à 20h00 | <b>Le Puy St Bonnet (Foyer du Foot)</b>   |
| - Samedi 27 Juin 2026   | de 10h00 à 12h00 | <b>La Tessoualle (Foyer du Foot)</b>      |

#### Tarifs de licences :

	Prix Club
- U6 (2021) à U9 (2018)	<b>125 €</b>
- U10 (2017) à U13 (2014)	<b>140 €</b>
- U14 (2013) à U17 (2010)	<b>150 €</b>
- U18 (2009) à Seniors/Vétérans senior	<b>175 €</b>
- Loisir/Vétérans loisir	<b>150 €</b>
- Arbitre/Dirigeant/Educateur	<b>0 €</b>

#### Remarques :

- Renouvellement de licence hors période de signature → Majoration de 25 €
- Licence Joueur et Dirigeant ou Educateur pour une même personne → Réduction de 50%
- Licence Joueur et Arbitre pour une même personne → Gratuit
- A partir de 3 Licences payantes dans la même famille (même foyer) → Réduction de 20%
- Joueur Muté : Supplément de 40€ (Rembourser en N+1 si le joueur résigne)
- Moyen de paiement accepté UNIQUEMENT : CB, Chèque, Liquide, Pass Sport, Chèques Vacances, Coupons Sport ANCV
- Pour les nouvelles licences + Renouvellement de U6 à U17 : Coupon Short et Coupon Chaussette
- Pour les renouvellements licences (U18, U19, Loisir, Vétéran, Senior) : Coupon Chaussette
- Pour les catégories U6 à U17 : Merci de remplir la Fiche de renseignement (voir en pièce jointe) et de la ramener au moment des signatures des licences
- Et pour rappel, le lieu de signature ne fait pas référence à votre lieu d'habitation.  
Ex : un joueur habitant au Puy St Bonnet peut venir renouveler sa licence à Mazières en Mauges ou à la Tessoualle



uspumate.fr



@us\_puy\_maz\_tess



@puy maz tess